



# Démolition de la friche de l'ancienne laiterie et présentation du programme de désimperméabilisation des sols engagé à l'échelle de la ville

## Conférence de presse

Lundi 11 mars 2023

11 h 00

Friche de l'ancienne laiterie



©photothèque Ville de Cahors-Grand Cahors/CB



Contact Presse :

Ville de Cahors : Claudine Brazier - Tél. 05 65 20 89 41 / 06 67 10 22 13 - cbrazier@grandcahors.fr

# Démolition de la friche de l'ancienne laiterie et présentation du programme de désimperméabilisation des sols engagé à l'échelle de la ville

## Sommaire

<b>Communiqué</b>	<b>p 3</b>
<b>La friche de l'ancienne laiterie</b>	<b>p 4</b>
<b>Le projet de réinvestissement du site de l'ancienne laiterie</b>	<b>p 5</b>
<b>L'aménagement de l'entrée sud de Cahors</b>	<b>p 6</b>
<b>Les cours d'école Le réaménagement de l'avenue du Maréchal-Juin</b>	<b>p 7</b>

# COMMUNIQUÉ

## Le réinvestissement du site de la friche de l'ancienne laiterie

### Un projet qui s'inscrit dans un programme de désimperméabilisation des sols et de renaturation à l'échelle de la ville de Cahors

Les politiques de construction et d'urbanisation menées ces dernières décennies ont contribué à imperméabiliser les espaces publics et privés. Dans le contexte de changement climatique et de transition écologique, ce modèle de l'aménagement des villes atteint aujourd'hui ses limites. Face à l'accentuation des risques d'inondations majeurs, à l'augmentation des îlots de chaleur, à l'effondrement de la biodiversité, **les pouvoirs publics prennent en compte dans leurs projets d'aménagement les besoins impératifs de préservation du cycle de l'eau, le retour de la nature en ville et l'amélioration du cadre de vie des habitants.**

Pour répondre à ces enjeux de la ville de demain, **la Ville de Cahors a engagé un programme de désartificialisation, de perméabilisation des sols et de renaturation, en agissant sur la reconquête d'espaces bâtis anciens** (friches, bâtiments industriels, maisons) mais aussi dans le cadre du réaménagement de ses espaces publics.

A court et moyen termes, **les projets de réinvestissement du site de la friche de l'ancienne laiterie, de renaturation de l'entrée sud de Cahors et des cours d'école, ou de perméabilisation des sols lors de travaux de voirie, comme le parking de l'avenue du Maréchal-Juin, s'inscrivent** dans une démarche plus globale de transition écologique bel et bien engagée.

### Le projet de réinvestissement de la friche

Le site de la laiterie est un ancien bâtiment de stockage du lait de l'Union laitière du Quercy construit à la fin des années 1970. Situé dans un quartier à forte vocation touristique, le positionnant sur un cheminement piéton en bordure du Lot entre le pont Valentré et les remparts médiévaux, **le site est classé en zone N1 dans le PLU de Cahors en vigueur, correspondant à un secteur à vocation naturelle et forestière.** Il se trouve également dans le périmètre de protection des monuments historiques et d'archéologie préventive. **Le réinvestissement de cette ancienne friche vise à perméabiliser les sols, à recréer à terme un véritable poumon vert dans le quartier pour favoriser le retour de la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants,** dont les personnes âgées de la résidence d'Olt voisine. Ce foncier d'un hectare contribue à une des orientations d'aménagement du quartier du XXI<sup>e</sup> siècle : l'aménagement du parc des berges.

### Des aides financières de la Région Occitanie, de l'Etat et du Grand Cahors

La Ville est devenue propriétaire du site en juillet 2014. En 2020, elle a répondu à l'appel à projets « Reconquête des friches en Occitanie » lancé par la Région Occitanie, qui lui permet de bénéficier d'un soutien financier. Elle bénéficie également d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Le Grand Cahors participe également au financement de l'opération à travers les tous nouveaux fonds de concours attribués aux communes.

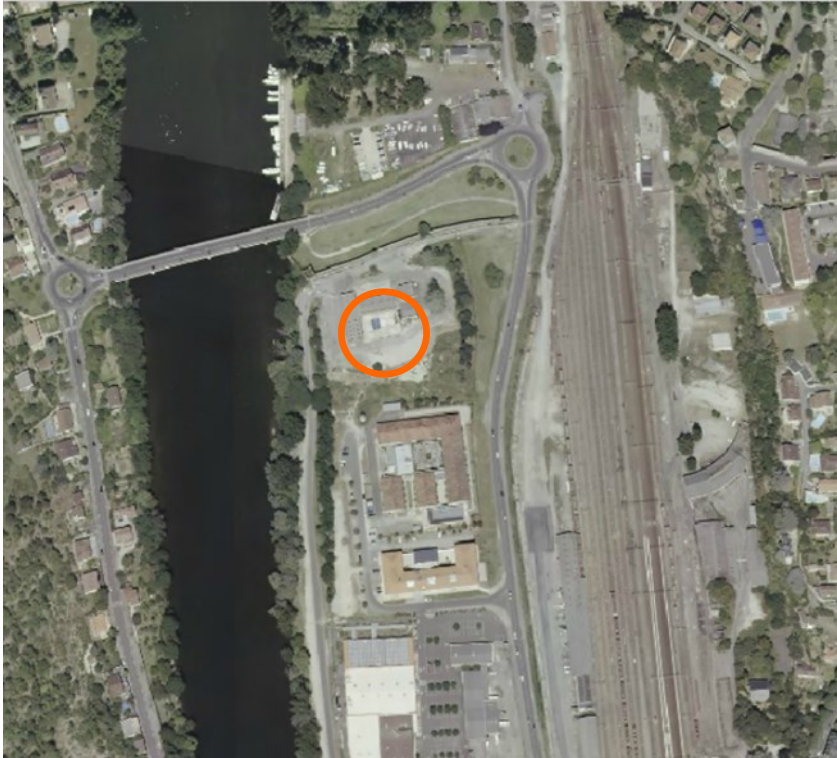
### La démolition entamée

Les opérations de désamiantage puis de démolition ont démarré en février. La démolition complète du bâtiment ainsi que le reprofilage du sol pour revenir sur un terrain naturel devraient s'achever au cours de la première quinzaine d'avril. Les contours d'un projet de renaturation sont en cours de définition.

## Agir pour désimpermeabiliser les sols et renaturer : un enjeu écologique majeur

La perméabilisation et la renaturation des sols urbains permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur. Ces opérations d'aménagement contribuent à améliorer le cadre de vie des habitants.

### LA FRICHE DE L'ANCIENNE LAITERIE



Le site de la Laiterie se situe dans la « boucle » de Cahors, à 1 km au nord du pont Valentré. Il est longé sur son côté ouest par le Lot, au nord par les anciens remparts de la ville médiévale et à l'est par l'Avenue du Maréchal Jean-de-Lattre-de-Tassigny. Dans le PLU de Cahors en vigueur, le site est en zone N1, correspondant aux secteurs à vocation d'activités sportives ou de loisirs ayant un caractère essentiellement naturel. La proximité du Lot le place en zone orange du PPRI. Le site se trouve également dans le périmètre de protection des Monuments Historiques et d'archéologie préventive.

- Les enjeux du site dans un quartier en plein développement**

Le quartier de la friche de la Laiterie a une forte vocation touristique grâce à la présence du pont Valentré. Depuis 2008, la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement du quartier du XXI<sup>e</sup> siècle, intégré dans le PLU de Cahors en vigueur, a déjà permis le lancement de plusieurs projets d'aménagements pour le quartier (création d'une auberge de jeunesse internationale, hôtel Best Western Divona, réouverture d'une arche du pont permettant l'aménagement d'un cheminement piéton le long des berges, mise en lumière du pont Valentré ou plus récemment le recyclage du site « Emmaüs » à vocation de logements et de bureaux).

Ce schéma directeur d'aménagement prévoit également la création d'un parc / espace de nature le long des berges dont le site de la Laiterie sera la principale composante. Dans le prolongement des aménagements déjà réalisés entre le pont Louis-Philippe (à l'extrémité sud de la « boucle ») et le pont Valentré, la création de ce parc/ espace de nature pourrait intégrer la réalisation de cheminements piétons et cyclables le long du Lot jusqu'aux remparts. Le site pourrait également servir de support à l'aménagement de la future voie verte en vallée du Lot.





## Le projet de réinvestissement du site de la friche

La Ville de Cahors a fait l'acquisition du site du groupe laitière Sodiaal Union le 31 juillet 2014 déjà dans l'objectif de maîtriser ce site et de le réinvestir.

Le désamiantage et la démolition du bâtiment, suivis par la renaturation du site, permettront d'augmenter la place du végétal dans un quartier aux perspectives d'urbanisation complémentaires. La reconversion des friches permettra de créer de nouveaux espaces verts nécessaires pour protéger et favoriser le retour de la biodiversité en ville, lutter contre les îlots de chaleur face à l'augmentation des épisodes de canicules en créant une forêt urbaine en ville, contribuant à rendre ce quartier attractif. Le projet mettra en valeur les remparts médiévaux qui longent le site et participera à la création d'une coulée verte le long des berges du Lot, passant devant le pont Valentré.

### Les travaux

L'installation du chantier a démarré début février et les travaux devraient s'achever vers la mi-avril, selon le déroulé suivant :

- ⇒ Ratissage du terrain et pose des barrières de chantier
- ⇒ Désamiantage
- ⇒ Déconstruction et démolition
- ⇒ Reprofilage du sol pour revenir sur un terrain naturel



©photothèque Ville de Cahors-Grand Cahors/CB

### • Les orientations du projet de renaturation

Le projet s'inscrit dans l'esprit d'une forêt urbaine, de parc semi-urbain dans la continuité de la centaine de plantations réalisées récemment devant la résidence d'Olt, ainsi qu'en cohérence avec le projet de cheminement de la future voie verte le long des berges du Lot. Les contours du projet de renaturation et de l'usage définitif de ce nouvel espace de nature sont en cours de finalisation.

### • Le plan de financement

	€	%
Etat – DSIL	66 720 €	30%
Région Occitanie	77 840€	35%
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	22 240€	10%
Part maître d'ouvrage	55 600€	25%
<b>TOTAL HT</b>	<b>222 400€</b>	<b>100%</b>

## L'aménagement de l'entrée sud de Cahors

### Un enjeu majeur de renaturation

Le Projet partenarial d'aménagement de l'entrée Sud de Cahors répond à trois ambitions

1. Assurer la sécurité des biens et des personnes, en diminuant les risques d'inondation,
2. Permettre le renouvellement urbain du linéaire, à travers la requalification de l'entrée de ville,
3. Œuvrer à la renaturation de l'entrée de ville

Après la démolition de l'ancien contrôle technique du Roc de l'Agasse qui a laissé place à une prairie urbaine, d'autres projets de démolition /renaturation seront engagés dans les prochaines années. Les emprises seront intégralement désimperméabilisées et renaturées :

- ◆ 2023 : démolition de l'ancien garage Atelier 46, avenue Anatole de Monzie, (à côté de l'actuel garage Citroën)
- ◆ 2024 (prévisionnel) : démolition de 3 pavillons, 2 avenue Anatole de Monzie (face à l'orange bleue), et 1 rue Henri-Dunant



©photothèque Ville de Cahors-Grand Cahors/CB

Un premier projet de démolition et de renaturation est déjà visible au rond-point du Roc de l'Agasse. L'ancien contrôle technique démoli en juillet 2022 a laissé place à une prairie urbaine, pensée comme une zone naturelle d'expansion des crues.



## Les cours d'écoles

### Recréer des îlots de fraîcheur et perméabiliser les sols

Pour constituer des îlots de fraîcheur, la diminution des espaces goudronnés et la végétalisation des cours d'écoles sont engagés. Au rythme d'une école par an, le bitume des cours d'école va progressivement laisser place à un revêtement plus clair pour favoriser les îlots de fraîcheur et offrir des espaces plus naturels. L'objectif à terme est de désimpermeabiliser 30 à 40 % des surfaces des cours d'école.

Après le réaménagement de la cour de l'école maternelle Zacharie-Lafage en 2022, ce sera au tour d'une des **cours de l'école Ségala que de bénéficier d'un réaménagement complet**. Une école par an bénéficiera de ces nouveaux aménagements extérieurs. Parallèlement, **la Ville travaille sur un plan global de végétalisation des cours d'école pour réduire les îlots de chaleur et créer des zones ombragées pour réduire l'ensoleillement dans les classes**.



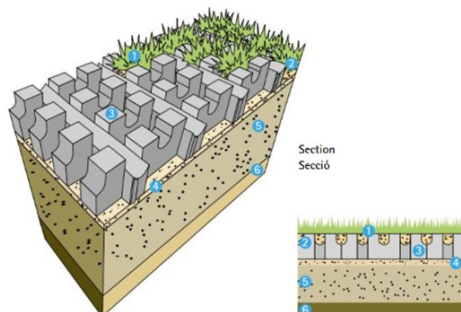
©photothèque Ville de Cahors-Grand Cahors/P.Lasvènes

La cour de l'école maternelle Zacharie-Lafage réaménagée en juillet-août 2022 offre 160 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés supplémentaires à la place des anciens espaces goudronnés. Le revêtement biosourcé (à base de sous produits de l'industrie sylvicole des Landes) plus clair permet un gain de 60 % en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

## Réaménagement de l'avenue du Maréchal-Juin

### Perméabilisation du parking et végétalisation

L'avenue du Maréchal-Juin, située dans le quartier de la Croix-de-Fer, a bénéficié d'un réaménagement de voirie global fin 2022. Dans le projet, la réfection du parking en entrée de rue (côté av. Maryse-Bastié) prévoit l'intégration d'un matériau perméable permettant une meilleure infiltration des eaux. Neuf arbres vont également être plantés.



Un géotextile oléo-dépolluant permettra par sa structure et les micro-organismes qui y sont intégrés, de nettoyer les eaux de ruissellement des hydrocarbures des véhicules en stationnement avant leur infiltration dans le sol.

## A suivre...

La Ville étudie une dizaine d'autres possibilités d'acquisitions foncières et de démolitions pour les années à venir. La question de la lutte contre les îlots de chaleur fait partie intégrante des enjeux intégrés aux futurs projets d'aménagement des espaces publics (îlot du Lavoir, place Imbert, place Chapou...) menés en concertation avec les habitants et les forces vives du territoire.